



Politique de réservation et d'annulation Port de Plaisance d'Alma Saison 2026

Politique de réservation et d'annulation

Procédure de réservation

- Les réservations peuvent être effectuées en ligne via le site Internet du Port de Plaisance au www.portdeplaisance.ca ainsi que par téléphone au 418 662-0348.
- Le Port de Plaisance et son gestionnaire, le Centre de villégiature Dam-en-Terre, ne peuvent être tenus responsables des erreurs de réservation effectuée par Internet. En cas d'erreur, la politique d'annulation et de remboursement s'applique.
- Les unités d'hébergement disponibles sont affichées en temps réel sur Internet et dans notre système de réservation.
- Les réservations sont prises au maximum un (1) an à l'avance.

Acompte et paiement

- Un numéro de carte de crédit est exigé lors de la réservation.
- Un acompte de 35 % du montant total de la réservation est exigé au moment de la réservation et ce, même pour les réservations effectuées par un client pour d'autres personnes.
- Le solde de la réservation est prélevé à l'arrivée du client.
- Des frais de réservation de 3,98 \$ + taxes s'appliquent pour chacun des hébergements loués.
- Des frais de 3,98 \$ + taxes par mois s'appliquent en cas de retard de paiement.
- Des frais de 3,98 \$ + taxes s'appliquent en cas de versement supplémentaire.

Responsabilités du client

- Il est de la responsabilité du client de :
 - Prendre connaissance des règlements de l'établissement, disponibles au www.damenterre.qc.ca, avant de procéder à la réservation et à son paiement.
 - Vérifier l'exactitude de sa confirmation de réservation.

Annulation et remboursement

- 14 jours et plus avant le début du séjour : remboursement de la totalité de l'acompte de 35 %.
- Moins de 14 jours et plus de 48 heures avant le début du séjour : aucun remboursement de l'acompte de 35 %.
- 48 heures et moins avant le début du séjour : paiement en totalité du séjour.
- Si le séjour est écourté, aucun remboursement n'est applicable peu importe la raison.

- En cas de décès ou d'hospitalisation, l'acompte de 35 % pourra être remboursé en tout temps sur présentation d'une preuve justificative.
- Des frais de 5,25 \$ + taxes s'appliquent pour toutes les demandes d'annulation.
- Les frais de réservation de 3,98 \$ + taxes sont non remboursables en tout temps.

Modification d'un séjour

- Les demandes de modification sont acceptées 48 heures et plus avant le début du séjour sous réserve de disponibilités et sous trois (3) conditions :
 - Si la demande concerne la même catégorie d'hébergement;
 - Si la demande est applicable à la même saison d'activité;
 - Si la demande est effectuée par et pour le même détenteur de la réservation.
- Des frais de 5,25 \$ + taxes s'appliquent pour toutes les demandes de modification.

Prolongation d'un séjour

- Le client qui désire prolonger son séjour doit obligatoirement se présenter à la réception du Port de Plaisance et en faire la demande avant l'heure prévue du départ.
- L'acceptation de la demande de prolongation dépend des disponibilités des unités d'hébergement.
- La direction ne peut s'engager à fournir la même unité d'hébergement.
- Les effets personnels du client ne peuvent demeurer dans l'unité d'hébergement louée après l'heure du départ. Si un déplacement des effets est nécessaire, les frais encourus sont à la charge du client retardataire.

Transfert, sous-location et cession

Il est strictement interdit de transférer sa réservation, de louer ou sous-louer son unité d'hébergement à une tierce personne.